

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 19 MARS 2019 à 20 h

L'an deux mille dix-neuf et le mardi dix neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DEPUYDT, Maire.

Etaiet Présents: Raymond DEPUYDT, Marie-Laure CAPITAIN, Jacky BRIERRE, Olivier VARIN, Nadine MORLEC, Josette ROUGET, Maryse DEPUYDT, Christine COLAMARTINO, Christian LE BAIL et Céline PIROELLE.

Absent : Vincent BOIVIN.

Madame Maryse DEPUYDT a été élue secrétaire.

Convocations adressées le 12 mars 2019.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte de Gestion 2018
- Vote du Compte Administratif 2018
- Affectation du résultat 2018
- Préparation Budget 2019
- Affaires diverses

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur Laurent BOUCHE Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficits (3)	ou excédents (3)	ou déficits (3)	ou excédents (3)	ou déficits (3)	ou excédents (3)
COMpte ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 03/04/2018		-80 160.38 €		191 656.99 €		111 496.61 €
Résultats affectés 03/04/2018			191 656.99 €		191 656.99 €	
Opérations de l'exercice	323 559.79 €	361 916.62 €	212 524.14 €	271 938.51 €	536 083.93 €	633 855.13 €
TOTAUX	323 559.79 €	281 756.24 €	404 181.13 €	463 595.50 €	727 740.92 €	745 351.74 €
Résultats de clôture		-41 803.55 €		59 414.37 €		17 610.82 €
Restes à réaliser	10 880.00 €	30 000.00 €				
TOTAUX CUMULES	334 439.79 €	311 756.24 €	404 181.13 €	463 595.50 €	738 620.92 €	775 351.74 €
RESULTATS DEFINITIFS		-22 683.55 €		59 414.37 €		36 730.82 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	59 414.37 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	59 414.37 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-41 803.55 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	19 120.00 €
Besoin de financement F	=D+E -22 683.55 €
AFFECTATION = C	=G+H 59 414.37 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	22 683.55 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	36 730.82 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 4 devis de l'Entreprise GCTP

- Reprise de cheminement menant à la Maison de Retraite 14 833.75 € TTC
- Aménagement d'une plateforme pour aire de jeu 19 262.10 € TTC
- Aménagement de plateaux sécuritaires aux entrées du village 37 737.41 € TTC
- Reprise de caniveaux abimés route de la Maison de Retraite 4 842.20 € TTC

Le Conseil Municipal retient uniquement l'installation de 2 plateaux sécuritaires aux entrées du village, route de Ligny le Châtel et de Villiers Vineux pour un montant TTC de 15 000€.

Marie-Laure CAPITAIN informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'Angélique PETIOT, nouvelle Directrice du Centre de Loisirs.

Maryse DEPUYDT informe de conseil Municipal que :

- La Commission Gestion des Déchets de la 3CVT a eu lieu le 11 février avec l'appui de CITEO, le nouveau nom d'Eco Emballage. Une étude est actuellement en cours afin de définir les modalités d'une nouvelle collecte qui répondrait aux critères économiques ainsi qu'aux attentes des usagers.
- Une réunion du S.I.V.U. du Moulin des Fées s'est tenue le 7 mars dernier. Afin de continuer à distribuer une eau de qualité, une nouvelle campagne de sensibilisation et d'actions va se mettre en place prochainement conjointement avec les communes ainsi que les agriculteurs et viticulteurs.
- La dernière Commission de DOMANYS a attribué un logement vacant sur notre commune à un jeune couple avec 2 enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,